

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé de conduite d'opérations VRD au pôle Loire, Sèvre et Vignoble**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8 sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au pôle Loire, Sèvre et Vignoble, un emploi de chargé de conduite d'opérations VRD va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel. En qualité de chargé de conduite d'opérations VRD les missions et responsabilités du cocontractant sont les suivantes :

Conduire, en lien avec le BET, les études et le suivi des travaux d'aménagement sur l'espace public (VRD, paysager...). Les activités du poste, du diagnostic à la réception des travaux selon la loi MOP comprendront notamment :

- la participation active à l'étude en collaboration avec le BET,
- la préparation et l'animation des réunions de présentation des opérations en revue de projet et GTP,
- l'élaboration de l'ensemble des pièces du marché avec les estimations,
- la préparation des délibérations pour passage en bureau communautaire,
- la préparation et l'animation des réunions de présentations aux riverains,
- la rédaction des rapports d'appel d'offres,
- la présentation aux commissions d'appel d'offres,
- la planification et la coordination des interventions des différents acteurs,
- l'organisation des chantiers et les réponses écrites aux réclamations des riverains durant cette phase,
- la conduite d'opération avec maîtrise d'œuvre externe sur des opérations spécifiques,
- référent technique sur les ZAC (analyse technique des dossiers ZAC, présence aux réunions techniques) pour l'ensemble de la Direction.

**MISSIONS SECONDAIRES :**

- Réalisation de dessins CAO/DAO notamment sur Autocad,
- Aide ponctuelle au secteur de la proximité/patrimoine/ADS dans les réponses aux demandes,
- Intérim des 4 autres techniciens chargés d'opérations VRD.

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de chargé de conduite d'opérations VRD au pôle Loire, Sèvre et Vignoble est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens principaux de 2ème classe, à savoir au minimum IM376 et au maximum IM539, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

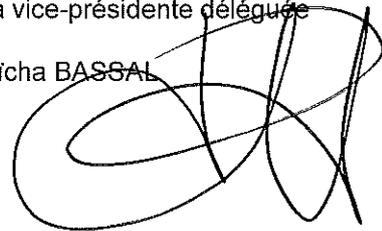
Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **29 JAN. 2025**

Pour la Présidente  
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL



mis en ligne le :

**31 JAN. 2025**